SEANCE PLENIERE DU COMITE CONSULTATIF DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

11 Juillet 2007

LISTE DES DOCUMENTS DIFFUSES AUX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF

- 1. Synthèse des décisions majeures prises par l'OPLB en Décembre 2006
 - Adoption du Projet de Politique Linguistique
 - Vote des orientations budgétaires 2007
 - Définition du partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi
- 2. Programme d'activités de l'OPLB pour l'année 2007 (les chantiers engagés ou à initier prioritairement dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Politique Linguistique)
- 3. Décision relative à l'appel à projets 2007 (acte officiel)
- 4. Compte-rendu de l'organisation et des choix relatifs à l'appel à projets 2007
- 5. Copie de la lettre diffusée à tous les maires du Pays Basque
- 6. Partenariats entre les collectivités et l'OPLB Déploiement du réseau des techniciens de la langue (Etat au 26 Janvier 2007)
- 7. Les travaux développés depuis sa création par l'OPLB dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque
- 8. Le programme de travail 2007 de l'OPLB dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque

1. SYNTHESE DES DECISIONS MAJEURES PRISES EN DECEMBRE 2006

1. <u>L'OPLB a adopté le nouveau Projet de Politique Linguistique pour la période 2007/2010</u>

L'adoption de ce nouveau projet de politique linguistique marque une étape très importante dans le processus de construction progressive d'une politique publique en faveur de la langue basque.

Celle-ci s'est peu à peu structurée au cours des 15 dernières années :

- Prise en compte de la langue et de la culture basque dans la prospective territoriale Pays Basque 2010 (92/93)
- Validation d'un schéma d'aménagement linguistique dans le schéma d'aménagement et de développement du Pays Basque (97)
- Adoption d'un volet propre à la langue basque dans la Convention Spécifique Pays Basque (2000)
- Création de la Maîtrise d'Ouvrage Publique pour la Politique Linguistique (2001)
- Création de l'Office Public de la Langue Basque (2004)

Aujourd'hui les pouvoirs publics se dotent d'un véritable projet de politique linguistique fixant des objectifs, une stratégie, des orientations, un programme opérationnel et des indicateurs de suivi.

Ce projet fixe un cadre de travail pour les 4 ans qui viennent en se basant sur une analyse sociolinguistique qui fonde la définition d'un objectif central, accroître le nombre de locuteurs complets, et fixe une stratégie principale en misant sur les jeunes générations.

UN OBJECTIF CENTRAL : DES LOCUTEURS COMPLETS UN CŒUR DE CIBLE : LES JEUNES GENERATIONS

C'est la formule épigraphe fondatrice, véritable gouvernail de l'ensemble du projet qui guide sa construction et sa mise en œuvre.

- → <u>12 enjeux majeurs</u> sont identifiés comme autant de thématiques sur lesquelles il convient d'agir. Ils sont regroupés en 3 familles :
 - 3 enjeux liés à la transmission de la langue : TRANSMETTRE LA LANGUE
 - Transmission Familiale : « Mobiliser la cellule familiale sur sa fonction stratégique de transmission de la langue »
 - Petite enfance : « Construire avec les professionnels et les structures de la petite enfance une offre de services soutenant la transmission de la langue »
 - Enseignement : « Structurer et développer l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission de la langue, tout à la fois langue enseignée et langue d'enseignement »
 - 5 enjeux liés à l'usage social de la langue : VIVRE LA LANGUE
 - Médias : « S'appuyer sur les médias pour faire vivre le basque dans la société et élever le niveau de langue »
 - Loisirs: « Associer langue et plaisir grâce à l'utilisation de la langue dans les activités de loisirs »
 - Edition : « Faciliter la structuration d'une chaîne opérante pour l'édition en langue basque au service d'une offre attractive et accessible »

- Toponymie: « Utiliser la toponymie comme une opportunité pour rendre la langue visible et attirer à elle de nouveaux publics »
- Place de la langue dans la vie sociale : « Promouvoir l'usage social du basque, pour que la langue apprise soit aussi une langue pratiquée, vue et entendue dans les lieux de vie »
- 4 enjeux transverses en interaction dynamique avec tous les autres : FORTIFIER LA LANGUE
 - Apprentissage aux adultes : « Stimuler l'usage privé et professionnel en permettant d'apprendre et de perfectionner la langue basque »
 - Qualité de la langue : « Nourrir une ambition permanente au service la qualité de la langue enseignée, pratiquée et diffusée »
 - Recherche : « S'appuyer sur la recherche pour élever le niveau de qualité de la langue, pour renforcer la pertinence de l'action publique et pour accroître le rayonnement de la langue »
 - Motivation : « Susciter, maintenir et accroître la motivation, afin de créer dans la société une dynamique d'apprentissage, d'usage et de transmission de la langue »
- → Pour chacun des enjeux, le projet définit ensuite un certain nombre **d'orientations stratégiques** (2 à 4 par enjeu avec leurs déclinaisons respectives) qui fixent les directions à suivre, les caps à tenir.
- → Pour chacune des orientations fixées, **les axes de travail** listent une série d'actions, d'initiatives, de projets à mettre en œuvre pour progresser dans le sens souhaité. Ces derniers s'inscriront pour partie dans les activités que l'OPLB mènera en direct ou seront conduits par des opérateurs publics, associatifs ou privés dans le cadre de partenariats avec l'OPLB.
- → Enfin, en conclusion, le projet de politique linguistique acte la nécessité de procéder à une évaluation précise de la mise en œuvre, de mesurer par le suivi d'une **série d'indicateurs**, son impact sur la situation de la langue basque, et de veiller en permanence à son adéquation aux objectifs visés.

Une **introduction générale** rappelle en préalable les étapes successives de la structuration de la politique publique en faveur de la langue, les principes plus politiques qui prennent en compte les éléments de contexte (géopolitique, sociolinguistique, juridique) et le caractère concerté et partagé de son élaboration et de sa mise en oeuvre.

A ce titre, les 2 phases organisées de concertation avec les membres du Comité Consultatif de l'OPLB ont été tout à la fois denses et précieuses.

- Une première série d'une dizaine de réunions auxquelles ont participé une centaine de personnes et plusieurs rencontres avec des opérateurs linguistiques, des techniciens d'organismes publiques ou des personnes ressources ont permis jusqu'à l'été 2006 de recueillir divers témoignages, points de vue et propositions.
- A l'issue de la présentation d'un pré projet validé par le Conseil d'Administration de l'OPLB en octobre 2006, plus d'une vingtaine de contributions ont été formalisées et adressées à l'OPLB. Toutes ont été examinées, et la version définitive du projet s'en est trouvée significativement enrichie, adaptée ou précisée.

2. L'OPLB a adopté le budget 2007

Au regard des deux premières années de fonctionnement de l'OPLB, le budget 2007 se présente à la fois **recomposé** et **recalibré**.

Les orientations budgétaires validées par le Conseil d'Administration se structurent en 3 points :

2.1. <u>Un nouveau cadre pour une politique publique en faveur de la langue</u> basque

A la mise en place de l'Office Public de la Langue Basque en décembre 2004, il avait été convenu de mettre à profit les deux premières années de fonctionnement afin de répondre aux objectifs suivants :

- → Honorer les engagements pris par les partenaires institutionnels dans le cadre de la convention spécifique et poursuivre jusqu'à la fin 2006 la mise en œuvre du volet linguistique.
- → Expérimenter les missions nouvelles clairement explicitées dans les textes fondateurs de l'Office Public :
 - Structuration et développement de l'enseignement du basque et en basque, dans le cadre de la convention signée entre le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Ministère de l'Education Nationale, s'appuyant sur l'Office Public en tant que cellule opérationnelle.
 - Promotion de l'usage du basque dans la vie sociale
- → Mobiliser la contribution et le savoir faire des partenaires associatifs réunis au sein du Comité Consultatif de la langue Basque.
- → Poursuivre le partenariat institutionnel initié par la Maîtrise d'Ouvrage Publique avec la Communauté Autonome d'Euskadi.
- → Préparer la période 2007/2010 par l'élaboration d'une politique linguistique.

Cette feuille de route fixée par le Conseil d'Administration de l'Office a été pleinement respectée. Parmi les éléments les plus significatifs, on peut noter :

- Les opérations de la convention spécifique ont toutes été menées à terme.
- La programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque a été adoptée en octobre 2005 et sa mise en œuvre a pu être initiée dès la rentrée 2006.
- Un réseau de techniciens de la langue se déploie progressivement afin d'assurer au plus près du terrain un travail d'animation au service de la promotion de la langue basque, en partenariat avec les collectivités locales.
- Le partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi s'est développé et la signature d'un nouvel accord de coopération entre l'Office Public de la Langue Basque et le Ministère de la Culture du Gouvernement Basque est prévue début 2007.
- L'élaboration du projet de politique linguistique a mobilisé pendant plusieurs mois de nombreux acteurs de l'action linguistique, dans le cadre d'une démarche participative, aboutissant à l'adoption d'un projet de politique linguistique, dans le respect de l'échéance initialement fixée.

La fin de la Convention Spécifique et surtout l'adoption de ce nouveau cadre pour la politique publique en faveur de la langue basque imposent un certain nombre de changements dans la

structuration des orientations budgétaires de l'Office Public, la définition de son programme d'activités, et ses modes d'intervention.

2.2. <u>Un projet mis en œuvre par des activités complémentaires initiées à 3</u> niveaux

La mise en œuvre du projet de politique linguistique sera d'autant plus active et efficace qu'elle saura articuler de manière complémentaire les initiatives prises à 3 niveaux différents :

2.2.1. Les activités initiées par l'Office Public

Elles correspondent à toutes les opérations du projet de politique linguistique qui relèvent d'une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Office.

Elles portent prioritairement sur toutes les fonctions d'animation et de structuration dans les secteurs stratégiques où l'intervention publique peut s'avérer décisive.

2.2.2. <u>Les activités initiées par les collectivités locales</u>

La proposition que l'Office Public a formulé aux collectivités locales de 1^{er} niveau, visant à structurer une politique publique cohérente à l'échelle des différents bassins de vie, a suscité une forte adhésion.

La stimulation et l'accompagnement des communes volontaires pour promouvoir l'usage du basque dans la vie municipale est l'objectif principal de ce dispositif qui devient également l'outil privilégié pour relayer à l'échelle du secteur concerné les autres opérations contenues dans le projet de politique linguistique de l'Office.

Complémentairement aux opérations menées sous maîtrise d'ouvrage de l'OPLB pour l'ensemble du Pays Basque, ces initiatives locales pourront faire l'objet de partenariats techniques et financiers avec l'Office Public, à examiner au cas par cas. Le partenariat établi avec le SISCB concernant la maintenance des réémetteurs ETB sera en 2007 activé dans ce cadre.

2.2.3. Les activités initiées par les opérateurs associatifs

Pendant de longues années, les associations ont créé, porté et développé les dispositifs les plus structurants de l'action linguistique dans de nombreux domaines.

La politique publique, aujourd'hui en phase de déploiement, ne vise pas à se substituer à l'initiative associative. Elle se doit au contraire de la consolider et de l'accompagner, dans un souci de complémentarité et de cohérence avec les orientations fixées par les pouvoirs publics.

La situation de la langue basque est aujourd'hui trop critique pour prendre le risque de pratiques concurrentes qui nuiraient à l'efficacité de l'action menée, et qui surtout affaibliraient l'adhésion de la société, si nécessaire à la réussite des actions menées par les uns et par les autres.

Au delà des aides financières affectées aux opérateurs, l'Office Public souhaite maintenir des relations étroites avec les acteurs associatifs de la langue basque : mobilisations d'expertises techniques, comptables ou juridiques, réflexions prospectives, expérimentations de nouveaux outils...

2.3. Quatre outils budgétaires au service de la réalisation de ces activités

Initier, animer, aider, porter en maîtrise d'ouvrage ou en partenariat, la concrétisation des axes de travail du Projet de Politique linguistique, nécessite pour l'Office Public de se doter d'un dispositif budgétaire structuré à 4 niveaux :

- A. Concernant les activités initiées par l'Office Public **ou** par les collectivités locales en partenariat avec l'Office Public, il est identifié un budget de 306 000 € Ce budget sera mobilisé pour permettre la réalisation des activités du projet de politique linguistique, dont la mise en œuvre est à initier prioritairement au cours de l'année 2007.
- B. Concernant les activités initiées par les opérateurs associatifs, il sera mis en œuvre en 2007 un appel à projets auprès des opérateurs visant à aider financièrement la mise en œuvre d'activités qui devront s'inscrire dans les axes de travail du projet de politique linguistique.

Cet appel à projets fera par ailleurs l'objet d'un partenariat avec la Communauté d'Euskadi et sera activé par la mise en place d'un fonds de coopération. Le fonds sera alimenté à hauteur de 1 000 000 € par l'Office Public de la Langue Basque, en 2007.

C. Au croisement des activités initiées par l'Office Public et des projets développés par les maîtres d'œuvres associatifs ou autres, l'Office Public poursuivra en 2007 son effort dans le domaine de la production de matériel pédagogique qui s'inscrit depuis 2006 dans un cadre structuré fixant les rôles de chacun et les modalités de fonctionnement.

Une enveloppe prévisionnelle de 300 000 € sera mobilisée pour cette action qui s'intègre pleinement dans le projet de politique linguistique (partenariat IKAS + programmes éditoriaux).

D. Enfin, la mise en œuvre du projet de politique linguistique passe aussi par la mobilisation d'un budget permettant de faire face aux coûts de fonctionnement de la structure, qui sont prévus en 2007 à hauteur de 460 $000 \in$.

L'équipe permanente de l'Office Public sera consolidée en 2007 et verra son effectif passer à 7 personnes dont un directeur à temps complet.

L'ensemble du budget s'élèvera à 2 066 000 €, soit 20% d'augmentation par rapport aux budgets 2004 et 2005, correspondant à la mobilisation de 333 000 € supplémentaires. Les contributions des membres de l'OPLB se décomposent de la manière suivante :

• Etat: 620.000 €

Conseil Régional : 620.000 €
Conseil Général : 620.000 €

Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque : 186.000 €

• Conseil des Elus : 20.000 €

Les fonds mobilisés de 2001 à 2004 dans le cadre du volet linguistique de la CSPB s'élevaient en moyenne à 1 million d'euros par an. Au regard de ce premier programme partenarial, le budget 2007 de l'OPLB aura doublé sa capacité.

2007 se présente comme l'année 1 de la mise en œuvre du projet de politique linguistique. Il conviendra à l'issue d'apprécier le rythme de sa mise en œuvre, ses obstacles éventuels et réinterroger régulièrement la pertinence de son contenu et l'adéquation des moyens mobilisés.

3. <u>L'OPLB a validé les modalités 2007 du nouvel accord de partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi</u>

Depuis 2003, un protocole de partenariat organise les relations de travail entre l'OPLB et la Communauté Autonome d'Euskadi compétente sur son territoire en matière de politique linguistique.

Après quatre ans de fonctionnement qui ont renforcé la connaissance réciproque des 2 côtés et tissé des relations de confiance, l'OPLB et la CAE ont signé en février 2007 un nouvel accord de partenariat. Ce nouvel accord concomitant avec l'adoption du projet de politique linguistique présente 2 innovations qui feront de ce partenariat institutionnel un exercice assez novateur de coopération transfrontalière.

- **3.1.** Les deux parties conviennent de définir chaque année un programme d'activités qu'elles se proposent de mener <u>ensemble.</u> En 2007, la réalisation majeure consistera à achever la 4^{ème} enquête sociolinguistique, initiée tous les 5 ans par le Gouvernement Basque et qui sera pour la 1^{ère} fois coorganisée avec l'OPLB qui assurera un peu plus de ¼ du financement de l'opération et mobilisera une enveloppe de 66 000 € pour faire face aux frais correspondants.
- **3.2.** Concernant les aides affectées aux opérateurs associatifs du Pays Basque de France les deux parties enrichiront encore leur coopération jusqu'à organiser un même appel à projets. Ils alimenteront un fonds de coopération visant à financer les projets s'inscrivant tout à la fois dans le projet de politique linguistique de l'OPLB et dans le Plan Général de Revitalisation de la langue basque.

Ce dispositif s'est mis en œuvre comme prévu au cours du premier semestre 2007.

2. Programme d'Activités de l'OPLB pour l'année 2007

Les chantiers engagés ou à initier prioritairement dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de Politique Linguistique

1) Petite enfance

- →Achever et diffuser l'état des lieux sur l'accueil de la petite enfance en crèches
- ⇒Examiner les possibilités de création de services bascophones sur tous les projets de crèches aujourd'hui existants (dans le cadre des partenariats avec les Communautés de Communes en s'appuyant sur le réseau des techniciens)
- →Recenser les assistantes maternelles et repérer secteur par secteur en lien avec les techniciens les pratiques en matière de langue basque, les besoins éventuels...
- ⇒Structurer avec la CAF et le Conseil Général, une offre de services en langue basque pour les crèches : vers une procédure de labellisation(s)?
- → Définir et proposer un dispositif de formation linguistique pour les professionnels volontaires et les organismes en charge de la formation initiale (Educ. jeune enfant, CAP petite enfance...)
- →Editer un catalogue des matériels en langue basque déjà existants pour les très jeunes enfants pour diffusion auprès des professionnels

2) Enseignement

- → Préparation et élaboration du volet 2 de la programmation pluriannuelle "La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque"
- ❖ Mai-Septembre : réunions préparatoires avec les services du rectorat et de l'Inspection d'Académie, avec les acteurs du système éducatif, recueil d'informations, rédaction de l'état des lieux et des propositions d'orientations pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, réunions du Comité consultatif...
- ❖ Octobre Novembre : examen par le Conseil d'Administration de l'état des lieux, des orientations et de la feuille de route opérationnelle de l'Office Public de la Langue Basque sur ce chantier
- ❖ A l'issue : mise en oeuvre de la feuille de route
- ⇒Réactualisation du diagnostic quantitatif
- Tous niveaux / Toutes filières / Tous secteurs
- Analyse évolution de 04/05 à 07/08 en nombre d'élèves, de proportion au sein des sites bilingues...
- A mener au deuxième semestre 2007
- →Poursuite des travaux relatifs à la préparation d'un accord Ministère de l'Education Nationale / Seaska
- →Poursuite des travaux relatifs à la mise en oeuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle
- Suivi des contacts en cours
- Nouveaux contacts à prendre selon priorités définies dans la programmation
- →Autres dossiers « permanents » liés à l'enseignement
- Enseignement et TIC: Suivi du projet MP3, bilinguisme au sein des projets d'ENT...

- ❖ Enseignement et sensibilisation : Poursuite du partenariat initié en 2007 avec les trois Conseillers pédagogiques
- ❖ Matériels pédagogiques : suivi des programmes éditoriaux et évaluation des besoins au deuxième semestre, suivi du projet de construction pour Ikas

3) Loisirs

- → Aide à la professionnalisation des opérateurs associatifs : travail à mener avec Udaleku (comptabilté analytique, repérage des financements publics de droit commun...)
- →Actions de sensibilisation auprès des associations culturelles et sportives travaillant avec les enfants et les jeunes (dans le cadre des partenariats avec les Communautés de Communes en s'appuyant sur le réseau des techniciens)

4) Medias

- ⇒Préparation et diffusion des résultats de l'enquête audience
- →Action de promotion des médias en langue basque : édition d'une plaquette, diffusion auprès des institutions et des grandes entreprises
- ⇒Définition Schéma directeur réception ETB

5) Edition

- →Participation à la formation des bibliothéquaires sur les fonds en langue régionale basque et occitane en lien avec l'ARPEL (Mai 07)
- → Partenariat ARPEL / Institut Occitan / OPLB-ICB sur l'édition en langue régionale : Programmes d'activités à décliner à partir d'une "étude / action" (cahier des charges en cours d'élaboration)

6) Toponymie / Qualité de la langue

- →Mise en place du Comité d'expert
- → Edition des premiers lexiques
- ⇒Formalisation de la convention avec Euskalzaindia

7) Vie sociale

- ⇒Partenariats avec les Collectivités
- Participation et suivi des travaux des Comités de Pilotage locaux, (Sud Pays Basque, Basse Navarre, Soule, Errobi, Bayonne, Biarritz)
- Suivi des contacts avec Hendaye, Saint Jean de Luz et Nive-Adour
- Animation du réseau des techniciens
- Suivi des dossiers liés à la présence du basque dans les municipalités (logiciels, formation, cadre légal,...)
- Suivi convention CG

- ➡Promotion du basque auprès des opérateurs
- Suivi des conventions signées avec Surfrider, Aviron Bayonnais, Ruée au jazz, Filière Porc Basque
- Achever le travail en cours avec la Lyonnaise des Eaux

8) Recherche

⇒Suivi de toutes les étapes de l'enquête socio linguistique en partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi jusqu'à la diffusion des résultats

9) Motivation

- ⇒Elaboration du site Internet
- AMO (Agence Départementale du Numérique) pour définition des besoins et élaboration du cahier des charges
- Appel d'offres à conduire

⇒Suivi des "Rencontres Interregionales" organisées en octobre par le Syndicat Intercommunal de soutien à la culture basque à Cambo les Bains, en partenariat avec Euskal Konfederazioa et ICB, avec l'aide de l'OPLB

10) Sur tous les thèmes du PPL

- Gestion de l'appel à projet (en partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi)
- Suivi des projets retenus
- Mise en place et suivi de la base d'indicateurs (dont partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi)
- Professionalisation des acteurs associaitfs (aspects juridiques, financiers...) partenariats en cours ou à initier avec Euskal Irratiak, AEK, Seaska, Herria, Udaleku)

KULTURA SAILA

DEPARTAMENTO DE CULTURA

Hizkuntza Politikarako Sailburuordetza Viceconsejería de Política Lingüística



3. IPAR EUSKAL HERRIKO EUSKALGINTZAKO ERAGILEEI ZUZENDUA DEN 2007ko PROIEKTU DEIALDIAREN EBAZPENA

DECISION RELATIVE A L'APPEL A PROJETS 2007 AUPRES DES OPERATEURS DE LA LANGUE BASQUE DU PAYS BASQUE DE FRANCE

EBAZPENA, 2007ko Maiatzaren 21-koa, Euskararen Erakunde Publikoarena, euskararen erabilera sustatzeko ekimenak garatzen dituzten Ipar Euskal Herriko erakunde pribatuentzako dirulaguntzak jendaurrean jakinarazten dituena.

Eusko Jaurlaritzako Kultura Sailak eta Euskararen Erakunde Publikoak 2007ko Otsailaren 7an izenpetutako hitzarmenmarkoak eta 2007ko Martxoaren 27an izenpetutako eranskinak dioten arabera, euskararen erabilera sustatzeko ekimenak garatzen dituzten Ipar Euskal Herriko erakunde pribatuentzako dirulaguntzetarako deialdia egin zen.

Hizkuntza Politikarako Sailburuordearekin aztertuz geroz, Euskararen Erakunde Publikoak deialdia ebatzi du. Erabakia eskatzaile bakoitzari zabaldua izango zaio gutun baten bidez. EEP-ko Administrazio Kontseiluko erabakien bildumari erantsiko zaio ebazpen hau.

Horregatik guztiagatik, honako hau:

EBATZI DUT:

Lehengoa – goian adierazitako aginduen babesean diruz lagunduko diren eskabideen zerrenda, eta ematekoak diren dirulaguntzak, argitara ematea (I. eranskina)

Bigarrena – diruz lagunduko ez diren eskabideen zerrenda argitara ematea, euren proiektuek deialdiko araudien 10. artikuluaren arabera balorazio maila txikiegia lortu dutelako (II. eranskina)

Hirugarrena – Baztertutako eskabideen eta hartarako izan diren motiboen zerrenda argitaratzea (III. eranskina)

Baionan, 2007ko Maiatzaren 21-an

RESOLUTION du 21 Mai 2007 de l'Office Public de la langue basque rendant compte des décisions relatives à l'appel à projets 2007 auprès des opérateurs linguistiques de Pays Basque de France.

Conformément à la convention-cadre du 7 Février 2007 et à l'annexe relative du 27 Mars 2007 signées entre le Ministère de la Culture du Gouvernement Basque et l'Office Public de la langue basque, un appel à projets a été organisé afin de soutenir les initiatives des opérateurs dans le domaine de l'utilisation et la promotion de la langue basque.

Après examen concerté avec le Vice-Conseiller à la politique linguistique, l'Office Public de la langue basque s'est prononcé sur les décisions relatives à cet appel à projet. Chaque décision sera notifiée aux intéressés par courrier. La présente résolution sera annexée au relevé de décisions de l'Office Public de la langue basque.

Tenant compte de ses éléments,

JE DECIDE:

Article 1 – la publication de la liste des projets retenus au titre de l'appel à projets et le montant des subventions allouées (Annexe I)

Article 2 – la publication de la liste des projets qui ne bénéficieront pas d'une aide financière, au motif qu'ils n'ont pas satisfait aux critères définis à l'article 10 du règlement de l'appel à projets (Annexe II)

Article 3 – la publication la liste des projets non retenus et les motifs de cette décision (Annexe III)

A Bayonne, le 21 Mai 2007

MAX BRISSON

Euskararen Erakunde Publikoko Lehendakaria Président de l'Office Public de la langue basque



ANNEXE I

Tableau récapitulatif des subventions allouées

Domaines Opérateurs Projet Subvention 1. Transmission familiale Alda Communication familiale en langue basque 9240 2. Petite enfance Laguntza etxerat 500 Crèche ohakoa haurtzaindegia Mari Motots ikuskizuna 3688 Aide à la création d'une crèche bascophone à Bayonne 7945 Crèche Garaziko Haurzaindegia Acquisition de matériel pédagogique 1000 Formation linguistique du personnel 3465 3. Enseignement Euskal idazleen biltzarra Les écrivains à lécole 4770 Fédération départementale des artisans Adaptation de jeux éducatifs en langue basque 910 boulangers Euskal Haziak Activités périscolaires en langue basque 29000 Euskal Haziak Activités 2007 biga bai Activités 2007 10000 Ikas Bi Activités 2007 et centre de loisirs d'Ascarat 39000 NRD consulting 51240 projet Ikasklik Seaska Activités 2007 190698 30135 4. Médias TVPi Emission Parlers d'ici aldudarrak bideo kanaldude 2007 44000 antxeta irratia antxeta irratia 25000 euskal irratiak euskal irratiak 250000 radio kultura 25000 errobi promotions herria kazeta 30000 herria 5. Loisirs 7350 Alda Loisirs en langue basque Uda Leku Activités 2007 106814 kirokoketa Enseignement de la musique en langue basque 10000 lema elkartea Enseignement de la voile en langue basque 10000 Maite dugulako projet josta gaitezen euskaraz 8300 zirrimarra Organisations d'animations en langue basque 1000 IPARRALAI Cours de trikititxa en langue basque 10000 Euskal Dantzarien Biltzarra Enseignement de la danse en langue basque 10000 Association F3C Cours de txalaparta en langue basque 1000 Association Elirale Spectacle LODIKROKO 4000 6. Edition Marc Delizy Bande dessinée "AZPIKERIA" Atlantica Les fables (Florian) 3221 l'école buissonnière (Mistral) 3733 Atlantica les carnets extraordinaires d'Antton Txori, Laminak 3855 Atlantica Edition de « la lettre à l'élèphant » de Romain GARY Le Grand Chardon - Astobelarra 759 Activités 2007 4000 Su Azia 2000 gatuzain Edition de livres jeunesse 5000 Fuskaltzaleen Biltzarra Programme d'activités 2007 Fuskal idazleen hiltzarra Hamakaren deia 4000 Fuskal idazleen biltzarra Rencontres des écrivains 7415 zabalik 4295 Faire connaître l'œuvre de Manex Erdozaintzi

Domaine	Opérateur	Projet	Subvention
8. Présence de la langue basque dans la vie sociale	euskal herria zuzenean	Présence de la langue basque au sein du festival	5000
	"Lurrama, la ferme Pays Basque"	Présence de la langue basque au sein du salon agricole "Lurrama, la ferme Pays Basque"	5000
	Abbadiako adixkideak	Projet "Ni vu, ni appris"	20000
9. Enseignement du basque aux	AEK	Programme d'activités 2007	242000
adultes	Maite dugulako	Pour commencer à vivre en basque	10000
	Angeluko ikasleak	Cours de basque aux adultes sur Anglet	1350
10. Qualité de la langue	euskaltzaindia	Programme d'activités 2007	140000
	deiadarra	xalbador eguna 2007	4500
	Bertsularien Lagunak	Programme d'activités 2007	40000
11. Recherche	Sophie Barneche	Projet de recherche - enseignement de la langue basque : attentes et représentations	10000
12. Motivation	seaska	euskar@biada	9302

TOTAL 1450000

ANNEXE II

Tableau récapitulatif des projets non accompagnés

Domaine	O pérateur	Projet	
3. Enseignement	Euskal idazleen biltzarra	Des épis de mémoire	
	Gure ikastola Hendaia	Bazkaldu eta jostatu	
	Gure ikastola Hendaia	Lagunekin esnatuz	
	Gure ikastola Hendaia	Informatika euskaraz	
	Gure ikastola Hendaia	Lehen Hitza euskaraz	
	Gure ikastola Hendaia	Asteazkenetan euskarazko ekintzak	
	Gure ikastola Hendaia	Harria Papera aixturrak	
4. Médias	Assoc dev des medias transfrontaliers	KB euskaraz	
	baigura communications	Edition d'un magazine bilingue pour les jeunes	
	TVPi	Emission KantUda	
	aztibegia	info 7 irratia	
6. Editon	mendizolan	Magazine Pinpirin	
	IKAS BI	Magazine Nanai	
	Académie linguistique internationale	Traduction de "stèles funéraires en Pays Basque"	
	Académie linguistique internationale	Ediiton de la revue Araxes	
	Académie linguistique internationale	ale Traduction de l'œuvre "Aitor : légende cantabre"	
	Atlantica	les petits poèmes de Baudelaire	
	Atlantica	rousseau	
	Atlantica	anthologie poesie	
	Eusko Ikaskuntza	Edition de "Xiberotarra-Zuberera : Le dialecte basque souletin"	
	Association Biblio	Edition de soziologiaren krisia	
	Association Biblio	Edition de mobilizazioaren soziologia	
	Association Biblio	Edition de gizarte langintzako teknikak	
7. Toponymie	Association Erakats	Collecte de toponymie de montagne	
8. Présence de la langue basque dans la vie sociale	Kom- On Projet de développement de l'entreprise Kom-		
	herri soinulariak	Projet culturel erein	
	Eskiula aitzina	Dinbili-Danbala	
	Hebentik	4 spectacles en langue basque (Etxebarre - Gernika/Arrabal - Gernika/Manciet - Ana non)	
	LAGUNARTE konpainia	« Xo La puce à l'oreille »	
11. Recherche	traits d'union elkartea	amerikastola Relation entre identité basque de l'enfant et apprentissage	
	Elorri Garat Bidart	de la langue : influence de la transmission familiale et de l'école	
	Eusko Ikaskuntza	Bourses de recherche	

ANNEXE III

Projets non examinés

Domaine	Opérateur	Projet	Motif
11. Recherche	Iker	NORANTZ, Observatoire des nouveaux parlers	L'opérateur n'est pas un acteur privé

4. Compte rendu de l'organisation et des choix

relatifs à l'appel à projet 2007

Après 4 ans de coopération transfrontalière entre les institutions publiques dans le domaine de la langue basque, la Communauté Autonome d'Euskadi et l'Office Public de la Langue Basque ont signé le 7 février 2007, une convention définissant un partenariat encore plus étroit entre les deux entités, visant entre autre la mise en place d'un fonds de coopération abondé par les contributions des deux partenaires, afin de soutenir financièrement les projets des acteurs associatifs.

Ce dispositif a été rapidement activé et 4 mois après la signature de la convention, les décisions d'affectation des aides pour l'année 2007 ont été prises.

Les choix ont été effectués à l'issue d'un appel à projets unique et commun, co-organisé par l'OPLB et le Sous Ministère de la Politique linguistique d'Euskadi, et ouvert aux opérateurs de droit privé, associations ou entreprises.

Au 16 avril 2007, date limite de dépôt des dossiers, **82 projets** étaient recensés, présentés par **60 structures** différentes.

Les projets présentés se sont répartis sur la totalité des domaines d'action fixés dans le cadre du Projet de Politique linguistique

<u>Transmettre la langue</u>

Transmission familiale: 1 projet
Petite enfance: 5 projets
Enseignement: 11 projets

Vivre la langue

Médias: 9 projets
Loisirs: 12 projets
Edition: 23 projets
Toponymie: 1 projet

Place de la langue basque

dans la vie sociale : 8 projets

Fortifier la langue

Apprentissage des adultes : 3 projets
Qualité de la langue : 3 projets
Recherche : 5 projets
Motivation : 1 projet

A l'issue, l'ensemble des demandes a fait l'objet d'une instruction concertée entre les services de l'OPLB et de la Communauté Autonome d'Euskadi, au regard des **quatre critères principaux** préalablement indiqués à tous les porteurs de projet.

- La dimension stratégique de l'opérateur au sein des acteurs de l'action linguistique du Pays Basque de France et son expérience,
- Le niveau de cohérence entre le projet présenté et le projet de Politique Linguistique adopté par l'Office Public de la Langue Basque et le Plan de revitalisation de la langue basque adopté par le Parlement Basque
- L'impact du projet au regard des objectifs recherchés,
- L'adéquation entre le contenu du projet et le plan de financement présenté

Le Sous Ministère de la Politique linguistique et le Conseil d'Administration ont procédé sur cette base, après débats et examens détaillés aux décisions d'affectation :

- 54 projets soit les 2/3 des projets présentés ont fait l'objet d'une décision positive d'accompagnement et mobiliseront la totalité du fonds alimenté à hauteur de 1 450 000 €, par la contribution de l'OPLB (1 000 000 €) et celle de la C.A.E (450 000 €)
- Les projets seront mis en œuvre par 43 opérateurs (soit 71% des porteurs de projets). Les 54 décisions d'engagement financier concernent les projets de nature et de format très différents : les aides affectées vont de 500 € à 275 000 €.

Deux orientations majeures caractérisent les choix qui ont été faits dans le respect des 4 critères prédéfinis :

→ La volonté d'accompagner les opérateurs déjà structurés qui font vivre au quotidien une offre de services en langue basque

- Se traduisant par la poursuite ou par l'augmentation des financements précédemment accordés à ceux qui avaient bénéficié de l'augmentation des aides publiques dans le cadre de la convention spécifique :
 - **Euskal Irratiak** (le réseau des radios bascophones)
 - **Uda Leku** (CLSH et séjours de vacances)
 - **AEK** (apprentissage du basque aux adultes)
 - **Euskaltzaindia** (Académie de la langue basque)
 - Bertsolarien lagunak (écoles de Bertsu)
- Se traduisant par la prise en compte ou l'augmentation significative concernant certaines structures qui n'avaient pas bénéficié de la plue value financière de la convention spécifique :
 - **Seaska** (Fédération de ikastolas)
 - **Herria** (presse écrite hebdomadaire en langue basque)

Ces opérateurs associatifs font vivre au quotidien une offre de service en langue basque qui croise aujourd'hui les axes de travail du nouveau projet de politique linguistique, récemment adopté par l'OPLB et fixant le cadre de la politique publique à développer dans les années à venir en faveur de la langue basque.

Il était important par souci de cohérence et d'efficacité que ce 1^{er} appel à projets depuis l'adoption du Projet de Politique linguistique et la fin de la Convention Spécifique Pays-Basque illustre fortement, cette volonté de l'OPLB et de la Communauté Autonome d'Euskadi de **consolider les initiatives structurées déjà existantes**.

Les 7 partenaires associatifs précédemment cités, auquel il convient d'associer les 3 associations de Parents d'élèves **Ikas BI** (enseignement public), **Biga Bai** (enseignement public) et **Euskal Haziak** (enseignement catholique) également accompagnées dans le cadre de la Convention Spécifique Pays-Basque, constituent parmi les 43 porteurs de projets qui seront aidés en 2007, un noyau historique et stratégique qui **mobilisera les ¾ de l'enveloppe totale** de l'appel à projet soit 1 111 814 €.

→ La volonté d'ouvrir et d'expérimenter des champs d'intervention nouveaux inscrits dans le cadre du Projet de Politique linguistique de l'OPLB et du plan de revitalisation de la langue basque de la Communauté Autonome d'Euskadi.

La diversité des projets présentés a également permis de mobiliser pour la 1^{ère} fois dans le cadre d'un dispositif organisé, des aides financières permettant d'accompagner des projets nouveaux, parmi lesquels on peut citer entre autres :

- 5 projets portés par des structures d'**accueil de la petite enfance** (Hasparren, Bayonne, Biarritz, St-Jean-Pied-de-Port, Urrugne) visant à s'équiper en matériel en langue basque, à former les salariés à l'utilisation de la langue basque... (16 598 €)
- 3 projets dans le domaine des **Médias** : production audiovisuelle pour TVPi et Kanaldude et émissions sur Internet pour Radio Kultura (99 135 €)
- 9 projets liés à la mise en place ou le consolidation d'une **offre de loisirs en langue basque** plutôt destinée aux enfants et aux jeunes : arts plastiques, musique, danse, instruments, voile, activités éducatives...) (61 650 €)
- 5 projets d'**édition** d'ouvrages pour les enfants et les jeunes (14 083 €)

• ...

Parallèlement à cet appel à projets, l'OPLB a engagé 356 677 € supplémentaires pour poursuivre l'effort initié dans le cadre de la Convention Spécifique dans le domaine de la **production de matériel pédagogique** :

- 142 000 € ont été affectés au Centre Ikas pour son fonctionnement
- 214 677 € ont été mobilisés pour permettre l'édition d'une douzaine d'ouvrages et de supports pédagogiques nouveaux

Quatre mois après la signature de la Convention de partenariat entre l'OPLB et le Ministère de la Culture du Gouvernement basque, une partie importante du programme de travail qui avait été fixé est d'ores et déjà réalisé : pour la 1^{ère} fois un appel à projets commun a été organisé, les dossiers ont été instruits par les deux partenaires, et les décisions d'affectation ont été prises en parfaite concertation.

Cette 1^{ère} expérience qu'il était important de réussir se poursuit désormais par le suivi des différents projets soutenus et la mise en œuvre des autres activités prévues dont en particulier, la publication a la fin de l'année 2007 des résultats de l'enquête sociolinguistique.

Un pas de plus a été franchi dans la structuration d'une politique transfrontalière entre acteurs publics dans le domaine de la langue basque. Un pas concret, qui aide l'OPLB dans la mise en œuvre de sa politique linguistique, et qui le conforte à poursuivre et enrichir son partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi.

5. Copie de la lettre diffusée à tous les maires du Pays Basque





Baionan, 2007ko maiatzaren 11n Bayonne, le 11 mai 2007

Monsieur le Maire

L'Office Public de la Langue Basque développe progressivement ses activités dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de politique linguistique récemment adopté à l'unanimité de ses membres en décembre 2006. Plusieurs partenariats avec les communautés de communes du Pays Basque portant entre autres sur la promotion et l'usage du basque au sein des municipalités, et s'appuyant pour ce faire sur un réseau de techniciens de la langue, se sont en particulier concrétisés ces derniers mois.

Concernant le cadre légal et réglementaire de l'usage du basque dans la vie publique, nous tenons à vous préciser que la langue basque peut être utilisée aux côtés du français dans les différents documents, tampons ou supports de communications officiels, seuls les intitulés en langue française ayant valeur juridique.

Sur cette base il revient à chaque municipalité qui souhaiterait promouvoir la présence de la langue basque, de définir librement ses choix et ses pratiques qui peuvent aller de l'usage partiel du basque à un bilinguisme généralisé étant entendu que, dans tous les cas de figure, une rédaction complète en langue française reste obligatoire.

Pour toute précision supplémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de l'OPLB ou les techniciens de la langue des collectivités locales.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

Auzapez jauna,

Euskararen Erakunde Publikoak bere jarduerak urratsez urrats garatzen ditu 2006ko abenduan, haren kide guziek adostu duten hizkuntza politika projektu obratuz. Hala, azken hilabete hauetan herri elkargoekin hainbat partaidetza gauzatu dira, besteak beste herriko etxeetan euskararen sustapena eta erabileraren garatzeko, euskararen teknikari sare baten medioz.

Bizitza publikoan euskararen erabilpenari doakion arau eta legezko esparruari dagokionez, argitu nahi dugu euskara erabil daitekeela frantsesaren dokumentu, zigilu eta komunikazio euskarri ofizial ezberdinetan, balio juridikoa frantsesezko bertsioek bakarrik dutelarik.

Hau dela eta, euskararen presentzia sustatu nahi lukeen herriko etxe bakoitzari doakio bere jarduera eta erabakiak libreki definitzea. Sustapen lan hori, euskararen behin behineko erabilpen batentzat edo elebitasun osora heltzeko helburuarekin eraman daiteke, gisa guztiz nahitaezkoa delarik frantsesezko idazketa oso baten egitea.

Beste edozein zehaztapenentzat, Euskararen Erakunde Publikoko zerbitzuekin edo Herri elkargoetako euskara teknikariekin harremanetan jartzeaz ez duda.

Onar itzazu anartean, Auzapez jauna, ene goraintzirik adeitsuenaK

Le Préfet du Département des Pyrénées Atlantiques Le Président de l'Office Public de la Langue Basque Pirinio Atlantikoetako departamentuko Prefeta

Marc CABANE

Euskararen Erakunde Publikoko Lehendakaria

Max BRISSON

6. Partenariats entre les collectivités et l'OPLB Déploiement du réseau des techniciens de la langue

(état au 26 juin 2007)

L'OPLB a la responsabilité de définir et de mettre en œuvre, dans une démarche concertée associant tous les niveaux de pouvoir, une politique linguistique publique en faveur du développement et de l'utilisation de la langue basque.

Afin de remplir ses missions, le Conseil d'Administration de l'Office Public de la langue basque (OPLB) a défini un projet de politique linguistique intitulé « **Un objectif central : des locuteurs complets — Un cœur de cible : les jeunes générations** ».

La mise en œuvre de ce projet qui démarre en 2007 nécessite de coordonner les différentes initiatives et réflexions des communes et des communautés de communes, répondant à des besoins ressentis localement, avec la politique mise en œuvre par l'Office sur l'ensemble du Pays Basque, afin de créer dans un souci de complémentarité les conditions d'une bonne articulation, et d'une plus grande efficacité.

La réalisation de cet objectif passe par la structuration d'une animation technique à l'échelle locale pour apporter dans les années à venir, la réponse la plus adaptée aux besoins de chaque secteur.

Les communes du Pays Basque, regroupées au sein du syndicat intercommunal de soutien à la culture basque membre de l'OPLB, sont de fait associées à cet effort de structuration d'une politique publique en faveur de la langue basque. Mais au-delà de leur implication via le syndicat intercommunal dans l'élaboration d'une politique linguistique à l'échelle du Pays Basque, les communes et les communautés de communes qui les regroupent sont dans le même temps les acteurs potentiels de la mise en oeuvre de cette politique, sur leur propre territoire.

Par l'ensemble des services de proximité qui relèvent de leur compétence, par l'impact de leur activité sur la vie quotidienne des citoyens, par l'exemplarité que peut revêtir leur action sur les opérateurs publics, privés et associatifs de son territoire, les communes et les communautés de communes sont sans nul doute des opérateurs privilégiés pour contribuer à la réussite d'une politique linguistique visant à sauvegarder et à promouvoir la langue basque.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les partenariats que l'OPLB souhaite développer avec les communes du Pays Basque qui le souhaitent, via

l'organisation intercommunale dont elles se sont dotée dans le prolongement des initiatives déjà prises par les acteurs associatifs en ce domaine.

L'action initiée il y a 5 ans par Euskal Konfederazioa visant à développer l'usage du basque au sein des municipalités, figure au cœur de ces partenariats. Relayer et si possible amplifier cette action auprès des communes volontaires et répondre aux besoins de traduction correspondant constituent les axes forts des missions confiées aux différents techniciens de la langue, dont le réseau se déploie progressivement.

1. Communauté de Communes Sud Pays Basque

La convention avec l'OPLB a été signée le 20 juin 2006. Le Comité de Pilotage rassemble 4 maires ou délégués communautaires (dont le Président). Le technicien de la langue, Sylvie Chenal, est en place depuis octobre 2006 (salariée à temps complet).

2. Communauté de Commune Soule

Le Comité de Pilotage rassemble les élus précédemment mobilisés dans la commission langue basque. Le technicien de la langue, Maritxu Lacarrieu, est en place depuis novembre 2006 (Salariée à mi-temps en complément d'un autre mi-temps sur l'antenne souletine du centre ikas).

3. Communauté de Commune Errobi

La convention avec l'OPLB a été signée le 7 mars 2007. Le Comité de Pilotage rasssemble 5 maires (dont le Président).

Le technicien de la langue, Panpi Olaizola, est en place depuis février 2007 (salarié à temps complet)

4. Communautés de Communes de Basse Navarre

La convention a été signée le 14 mars 2007.

Le Comité de Pilotage rassemble 8 délégués communautaires (2 pour chacun des secteurs de Garazi, Baigorri, Iholdi/Oztibarre, Amikuze)

La Technicienne de la langue, Maritxu Errea, est en place depuis mars 2007 (salariée à temps complet).

5. Ville de Bayonne

La convention avec l'OPLB a été signée le 21 décembre 2006.

Le technicien de la langue Philippe Jauréguiberry est entré en fonction le 1^{er} juillet.

6. Ville de Biarritz

La municipalité a décidé de nommer un de ses cadres (Michel Esteban) pour effectuer à mi-temps une fonction d'animation et de promotion de la langue au sein de la vie municipale, un budget étant par ailleurs mobilisé pour sous-traiter les traductions mobilisées par ce travail.

Contacts en cours avec les villes d'Hendaye, de Saint Jean de Luz et de la Communauté de Communes de Nive-Adour



Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

7. Les travaux développés depuis sa création par l'Office Public de la Langue Basque dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque

Une mission qui s'inscrit dans un cadre juridique et conventionnel

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB), groupement d'intérêt public associant l'Etat, les collectivités territoriales (Région et Département) et les élus du Pays Basque (Conseil des Elus du Pays Basque et Syndicat Intercommunal de soutien à la culture basque) a été officiellement installé le 26 novembre 2004 en présence du Ministre de l'Intérieur et des Libertés Locales, afin de définir et de mettre en place une politique linguistique en faveur de la langue basque.

Ce mode d'organisation, novateur, permet de réunir au sein d'un même organisme de droit public l'ensemble des acteurs institutionnels, afin de mutualiser les moyens mobilisés et de développer une politique publique concertée visant la promotion de la langue basque.

Chacun des partenaires peut ainsi exercer ses compétences dans les domaines concernant la langue basque en disposant d'un cadre commun de référence et inscrire son action en cohérence avec celle des autres acteurs publics.

Cette démarche expérimentale au service d'une politique linguistique plus efficace a franchi une étape importante en décembre 2006 avec l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration du Projet de Politique Linguistique "Un objectif central: des locuteurs complets; un cœur de cible: les jeunes générations", qui fixe les orientations et les axes de travail de l'Office Public pour les quatre années à venir.

L'enseignement du basque et en basque s'inscrit, avec d'autres enjeux (médias, petite enfance, usage social de la langue, sensibilisation,...), au cœur de ce projet de politique linguistique, car il constitue désormais le vecteur majeur de l'apprentissage de la langue par les jeunes générations. La prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du basque à l'école s'appuie d'une part sur la participation officielle du Ministère de l'Education Nationale au Conseil d'Administration de l'OPLB et à son financement, et d'autre part, sur la convention signée avec le Conseil Général le 26 novembre 2004.

Cette dernière confie à l'Office Public une double mission :

- 1/ ORGANISER un dispositif de concertation permanent :
 - → <u>VISANT</u> le développement et la structuration de l'offre d'enseignement du basque et en basque dans les 3 filières d'enseignement
 - → <u>PORTANT</u> sur les politiques à engager par les partenaires publics
 - > dans les domaines de compétence de l'Etat : postes, formations des enseignants, ouvertures des classes...

- > dans les domaines de compétence des collectivités locales : locaux, personnels périscolaires...
- dans les domaines de compétences partagées : outils pédagogiques, sensibilisation des familles, mesure de la demande, procédures d'inscription...
- 2/ <u>ASSURER</u> la cohérence et la complémentarité des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linguistique.

Par ailleurs l'OPLB en tant que structure opérationnelle d'appui est chargé :

- de favoriser la diffusion de l'information sur l'offre d'enseignement existante ;
- d'organiser des campagnes de sensibilisation et de promotion sur l'enseignement du basque et en basque ;
- d'organiser des enquêtes ou des sondages relatifs à l'analyse de la demande d'enseignement de et en langue basque ;
- de concevoir et de proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité ;
- de proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langue basque déclinant la programmation pluriannuelle : détermination du nombre de sites d'enseignement et choix de leur implantation ;
- de préparer l'ouverture des sites prévus dans la programmation pluriannuelle par un travail de concertation avec les collectivités locales concernées par les investissements immobiliers et mobiliers à réaliser ainsi que par des actions de sensibilisation auprès des familles et la mise en œuvre de procédures d'inscription adaptées ;
- d'établir un cadre de concertation avec les associations oeuvrant dans le domaine de la langue basque, tout particulièrement les associations de parents d'élèves des trois filières d'enseignement bilingue.

Cette convention qui n'a pas à ce jour d'équivalent en France dans le domaine des langues régionales présente la particularité d'ouvrir un champ précis et ambitieux à la concertation des acteurs publics sur les questions relatives à l'enseignement sans modifier la répartition des compétences exercées par chacun.

Deux ans après la mise en place de l'Office Public de la Langue Basque et la mise en œuvre de cette convention, il est possible de procéder à un premier bilan des activités menées par l'Office dans le domaine de l'enseignement dans l'optique de mieux orienter le programme de travail de l'année en cours et des années suivantes.

Ce bilan se structure autour des 3 axes suivants :

- I] La définition et la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque
- II] La consolidation du dispositif de production de matériel pédagogique
- III] L'inscription de l'enseignement au cœur du projet de politique linguistique

I] La définition et la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque

"Concevoir et proposer la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement assurant la cohérence, la complétude et la continuité des cursus tout au long de la scolarité et proposer, sur ces bases, une carte des enseignements de et en langue basque" constituait sans nul doute la mission la plus innovante parmi celles que les signataires de la convention avaient confiées à l'Office Public de la Langue Basque.

Ce chantier a été prioritairement mené au cours de l'année 2005 à l'issue d'un travail très précis de diagnostic sur la situation de l'enseignement du basque et en basque en nombre d'élèves scolarisés, par secteur géographique, par filière (public, enseignement catholique, Seaska), par niveau d'enseignement (école, collège, lycée) et par modèle pédagogique (option, parité horaire, immersion).

Ce diagnostic mettait en particulier en évidence la montée en puissance de l'enseignement du basque en termes d'effectifs d'élèves pour les trois filières, un niveau de pénétration de cet enseignement très variable d'un secteur à l'autre, des ruptures de continuité à certains endroits (écoles/collège ou collèges/lycée) et de façon générale, un renforcement progressif par la base expliquant en partie des effectifs encore faibles au niveau de l'enseignement secondaire.

A l'appui de ce diagnostic, le volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque a été adopté par le Conseil d'Administration de l'OPLB le 20 octobre 2005, dans le respect de trois principes directeurs :

- Assurer une couverture territoriale cohérente ;
- Garantir une continuité d'enseignement entre les différents niveaux scolaires;
- Veiller à la libre adhésion des familles.

Ce document a:

<u>a) Pour l'enseignement secondaire (Public, Enseignement Catholique, Fédération</u> Seaska)

- Etabli des prévisions d'effectifs pour l'enseignement bilinque et immersif :
 - → <u>doublement à minima des effectifs à horizon 2010-2011</u> (consolidation prévisible à partir de la base déjà existante au niveau des écoles primaires).
- **Identifié** les établissements susceptibles d'augmenter leur capacité d'accueil ou de créer de nouvelles sections bilingues, afin de garantir sur l'ensemble du territoire Pays Basque la continuité CM2/6ème :

- → <u>dédoublement (partiel ou total) de la capacité d'accueil sur 10</u> établissements et création sur 8 autres, à l'horizon 2010-2011.
- **Identifié** les besoins en formation des maîtres afin de faire face à cette évolution pour les 5 à 6 ans qui viennent :
 - → de 4 à 6 postes en moyenne par an (20 à 30 postes à prévoir au total).

b) Pour les écoles primaires de l'enseignement privé sous contrat d'association (Enseignement catholique et Fédération Seaska)

- **Formalisé** des propositions concrètes de partenariat pour la consolidation des sites existants et la création de nouveaux sites :
 - → sensibilisation, aides techniques à des projets d'ouverture...
- **Validé** le projet d'une grille d'analyse commune à l'Education Nationale et à Seaska fixant les critères d'affectation des postes de l'enseignement primaire.

c) Pour les écoles primaires publiques

- **Défini** les priorités et les procédures à suivre en vue de l'ouverture de nouveaux sites :
 - → prises de contact avec les municipalités, repérage d'établissements, questionnement des familles...

I.1) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour l'enseignement primaire public depuis son adoption en octobre 2005

Au moment de l'élaboration de la programmation pluriannuelle, l'enseignement public organisait son offre d'enseignement en Pays Basque sur **145 sites**. Parmi ces sites, **49** proposaient déjà un enseignement bilingue basque/français.

Concernant les **96 sites** ne proposant pas d'enseignement bilingue, il était décidé d'examiner prioritairement la faisabilité d'ouverture sur :

- Les secteurs géographiques les moins bien pourvus : secteur BAB, cantons de Saint Pierre d'Irube et de Bidache (identification de pôles de proximité) ;
- Les communes ou les RPI disposant d'une école publique au potentiel scolaire important, pour les secteurs disposant d'une offre plus étoffée.

Sur ces secteurs, la démarche définie dans la programmation pluriannuelle a été à ce jour présentée à 35 maires concernés par plus d'une vingtaine de sites potentiels :

- Sur 8 sites potentiels, ces contacts n'ont pas eu de suite ou les maires ont souhaité différer à plus tard le questionnement auprès des familles ;
- Les maires de la Communauté de Communes de Bidache ont validé le principe d'un questionnement auprès des familles qu'ils souhaiteraient mener pour le basque et pour le gascon, en vue d'une ouverture éventuelle sur un site, à l'école de Bidache (à concrétiser à l'automne 2007);
- La mairie de Mouguerre a validé le principe d'un questionnement auprès des familles (à concrétiser à l'automne 2007)
- L'Office Public de la Langue Basque a procédé en partenariat avec les municipalités à 13 questionnements auprès des familles selon les modalités suivantes :

→ Deux enquêtes sur la commune de Bayonne :

- ✓ Une enquête en mai 2006 auprès des 7 écoles du secteur Rive droite ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un deuxième site sur le secteur Rive droite de Bayonne en complément de l'école Jules Ferry (5 localisations possibles) :
 - 331 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 173 réponses (52% de participation);
 - 69 familles envisageant une inscription en section bilingue (40% des réponses, 21% des enquêtés).

L'école Charles Malégarie est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger une deuxième section bilingue Rive droite.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie à la rentrée 2006.

- ✓ Une enquête en octobre 2006 auprès des 7 écoles du secteur Rive gauche ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un deuxième site sur le secteur Rive gauche de Bayonne en complément de l'école Jean Moulin (4 localisations possibles) :
 - 260 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 115 réponses (44% de participation);
 - 46 familles envisageant une inscription en section bilingue (40% des réponses, 18% des enquêtés).

L'école Albert 1^{er} du Grand Bayonne est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger une deuxième section bilingue Rive gauche.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée 2007.

→ Deux enquêtes sur la commune de Biarritz :

✓ Une enquête en janvier 2006 auprès des parents d'élèves de l'école maternelle Alsace en vue d'assurer la continuité de cet enseignement à l'école élémentaire voisine des Thermes Salins.

Après concertation avec la municipalité, l'ouverture d'une section bilingue a été décidée par l'Inspecteur d'Académie à la rentrée 2006 et a nécessité la mise en place d'une organisation transitoire pendant une année.

- ✓ Une enquête en novembre 2006 auprès des 4 écoles primaires de la ville ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un troisième site sur la ville de Biarritz en complément de l'école du Reptou et du pôle "Alsace Thermes Salins" (4 localisations possibles) :
 - 216 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
 - 88 réponses (41% de participation);
 - 34 familles envisageant une inscription en section bilingue (39% des réponses, 16% des enquêtés).

L'école Paul Bert - Michelet est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger un troisième site bilingue sur la ville de Biarritz.

L'ouverture de la section bilingue est décidée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée 2007.

→ Une enquête sur la commune d'Anglet :

Elle a été menée en mars-avril 2006 auprès des 6 écoles de la commune ne proposant pas un enseignement bilingue basque/français pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un troisième site sur la commune d'Anglet en complément des écoles Edouard Herriot et Jean Jaurès (4 localisations possibles) :

- 379 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
- 201 réponses (53% de participation);
- 56 familles envisageant une inscription en section bilingue (28% des réponses, 15% des enquêtés).

L'école Evariste Galois est repérée en concertation avec la municipalité comme présentant les meilleures conditions pour héberger un 3ème site bilingue sur la ville d'Anglet. L'ouverture de la section est décidée par l'Inspection d'Académie pour la rentrée 2007.

→ Une enquête sur la commune du Boucau :

Elle a été menée en décembre 2006 auprès des 3 écoles maternelles de la commune pour examiner la faisabilité de l'ouverture d'un site d'enseignement bilingue basque/français qui n'existe pas à ce jour dans la commune (3 localisations possibles) :

- 149 enfants concernés (classes de TPS, PS et MS);
- 79 réponses (53% de participation) ;
- 39 familles envisageant une inscription en section bilingue (49% des réponses, 26% des enquêtés).

La municipalité ne s'est pas à ce jour officiellement positionnée concernant l'ouverture éventuelle d'une section bilingue sur telle ou telle école, suite à cette enquête.

→ Sept enquêtes sur des communes ou des RPI disposant d'une école maternelle, afin d'examiner la faisabilité de l'ouverture d'une section bilingue dans l'école communale ou le RPI concerné.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Sites	Nombre d'enfants concernés	Nombre de réponses	Nombre de familles souhaitant un enseignement bilingue	Décision suite à enquête
Arbonne	28	16	8	Ouverture rentrée 2006
Bidart	133	80	44	Ouverture rentrée 2006
Guéthary	19	19	15	Ouverture rentrée 2006
RPI Amorots	24	20	9	Ouverture rentrée 2006
Lahonce	48	28	18	Ouverture rentrée 2007
Urcuit	48	28	16	Ouverture rentrée 2007
RPI Gabat Amendeuix	25	18	13	Examen dans le cadre des ajustements de rentrée en septembre
TOTAL	325	209	123	

Le questionnement des familles décliné à treize reprises depuis l'adoption de la programmation pluriannuelle (un an et demi) a, dans la majorité des cas, été précédé d'une ou plusieurs réunions d'information auprès des familles, en étroite concertation avec les municipalités et les inspecteurs de circonscription de l'Education Nationale.

On peut d'ores et déjà en retirer un certain nombre d'enseignements :

- la préparation du questionnement des familles nécessite en amont plusieurs contacts et temps d'information avec les mairies, les directeurs et équipes enseignantes, les parents... La qualité de cette phase de préparation est une condition importante pour la réussite future du projet d'ouverture ;
- lorsque plusieurs localisations sont proposées, la demande est surtout présente pour une ouverture qui aurait lieu dans l'école où l'enfant est scolarisé mais les familles sont très peu nombreuses à envisager de changer d'école pour bénéficier de cet enseignement ⇒ une demande potentielle effective partout, mais éclatée et peu mobile;
- sur les 13 enquêtes menées, le nombre de familles envisageant une inscription en section bilingue s'est avéré à chaque fois suffisant pour justifier un projet d'ouverture;
- sur les 12 sites où la municipalité a confirmé son adhésion à un projet d'ouverture, la décision d'ouverture a été prise par l'Inspection d'Académie pour la rentrée qui suit (rentrée 2006 et rentrée 2007);
- sur les 6 ouvertures effectuées à la rentrée 2006, le nombre de familles qui se sont effectivement inscrites en septembre 2006 a été chaque fois supérieur au nombre de familles s'étant positionnées positivement dans le cadre de l'enquête (observation à confirmer avec les ouvertures prévues à la rentrée 2007).

Sites	Intentions d'inscription lors du questionnement	Inscriptions réelles au 06/09/2006
Arbonne	13	17
Bidart	55	58
Guéthary	19	21
RPI Amorots	15	20
Malégarie Bayonne	15	24
Biarritz T. Salins	11	11
Total	128	151

I.2) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour l'enseignement secondaire public depuis son adoption en octobre 2005

La programmation pluriannuelle a été présentée aux chefs d'établissement du lycée Cassin et des collèges de Tardets, Mauléon, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Etienne-de-Baigorry, Cambo, Hasparren, Endarra Anglet, Fal Biarritz et Marracq Bayonne.

A l'issue, ont été engagés :

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des deux collèges de Mauléon et de Tardets afin d'apprécier la possibilité d'étendre l'offre d'enseignement bilingue aux élèves de Tardets
 - → examen des effectifs, recherche de partenariat entre les deux établissements, examen des orientations post CM2 sur le canton de Tardets...

Ce travail n'a pas eu de suite à ce jour et nécessite d'être relancé.

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des deux collèges de Saint-Etienne-de-Baigorry et de Saint-Jean-Pied-de-Port afin d'apprécier la possibilité d'étendre l'offre d'enseignement bilingue aux élèves de Baigorri
 - → examen des effectifs, recherche de partenariat entre les deux établissements, examen des orientations post CM2 sur le canton de Saint-Etienne-de-Baigorry...

Les élèves de Baigorry de 6^{ième} et 5^{ième} se déplacent à ce jour à Saint-Jean-Pied-de-Port pour les heures d'enseignement du basque et en basque. Dispositif en cours de définition pour la rentrée 2007.

- Un travail d'analyse concertée entre les chefs d'établissement des collèges Fal, Marracq et Endarra :
 - → examen des effectifs, prévisions sur plusieurs années concernant les sections existantes de Marracq et de Fal, enquêtes menées sur l'école Herriot d'Anglet, pour examiner la faisabilité d'ouverture d'une section bilingue au collège Endarra.

Cette analyse menée une première fois en mars 2006 mettait en évidence que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une ouverture à la rentrée 2006. Renouvelée en mars 2007, la même approche conduit à une conclusion inverse pour la rentrée 2007. Un rapport technique a été remis au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie.

A l'issue, le Rectorat a décidé la création d'une section bilingue au collège Endarra à la rentrée 2007.

 Un questionnement des familles ayant des enfants scolarisés en classe de 3^{ème} des sections bilingues des collèges d'Hasparren, Cambo et Marracq, en prévision d'une éventuelle ouverture de section bilingue au lycée Cassin de Bayonne à la rentrée 2006

L'enquête a été menée dans les 4 collèges publics susceptibles d'alimenter une section bilingue basque/français qui se créerait au lycée Cassin de Bayonne.

Suite à l'examen des résultats, le Rectorat a décidé la création d'une section d'enseignement bilingue basque/français du lycée René Cassin de Bayonne à la rentrée 2006.

I.3) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour les écoles de l'Enseignement Catholique

La programmation a fait l'objet d'une présentation dès son adoption aux responsables de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC).

Les préoccupations exprimées par cette dernière portaient davantage sur la gestion des postes sur les sites existants que sur l'ouverture de nouveaux sites.

Pour les années 2006 et 2007, la Direction Diocésaine n'avait pas identifié de projets d'ouverture sur des sites ne proposant pas à ce jour d'enseignement bilingue.

De ce fait, des partenariats techniques n'ont pas pu être déclinés entre la DDEC et l'OPLB si ce n'est au printemps 2006 une réunion d'information et de sensibilisation ouverte aux directeurs d'établissements primaires et secondaires du BAB, co-organisée par les deux organismes.

Il est convenu de poursuivre ce travail prioritairement sur ce secteur où seules deux écoles primaires de Biarritz et d'Anglet disposent d'une section bilingue.

La continuité de cet enseignement sur un des collèges du BAB se posera à partir de la rentrée 2008.

I.4) Bilan de la mise en œuvre de la programmation pour les écoles de la Fédération Seaska

Comme pour l'Enseignement Catholique, les responsables de la Fédération Seaska ont principalement interpellé l'Office Public de la Langue Basque sur leurs préoccupations relatives à la gestion des postes et aux modalités d'organisation de l'enseignement là où il est dispensé, plutôt que sur les partenariats techniques proposés en vue de l'ouverture de nouveaux sites.

A l'inverse, la proposition validée par le Conseil d'Administration de l'OPLB dans le cadre de la programmation, visant à se doter d'une grille de calcul adaptée aux particularités de l'enseignement dispensé dans les ikastola afin de guider les décisions

d'affectation des postes, a fait l'objet, depuis, de plusieurs réunions de travail avec les responsables de la Fédération et les services de l'Inspection d'Académie.

Ce travail initié sur la question des postes de l'enseignement primaire s'est progressivement élargi à d'autres aspects et l'objectif aujourd'hui visé par tous les partenaires consiste à finaliser un accord entre l'Education Nationale et Seaska qui pourrait se structurer de la manière suivante :

- 1) Rappel du cadre juridique et des principes d'organisation pédagogique appliqués dans les ikastola ;
- 2) Définition de règles de calcul partagées concernant l'affectation des postes pour l'enseignement primaire (postes enseignants et décharges de direction) ;
- 3) Définition de règles de calcul partagées concernant l'affectation des moyens d'enseignement pour les 4 établissements secondaires de la Fédération ;
- 4) Définition de procédure et de calendrier concernant l'ouverture de nouveaux établissements ;
- 5) Définition de procédure d'évaluation des capacités linguistiques en basque et en français à mettre en œuvre de manière concertée.

A ce stade, la méthode retenue consiste à travailler dans un premier temps entre les services de l'Inspection d'Académie et de l'Office Public de la Langue Basque en vue de finaliser une proposition d'accord qui pourrait servir de base à l'ouverture des discussions avec Seaska.

Un premier projet de document non encore achevé sur les 5 points présentés cidessus, a été transmis à Seaska le 10 mai 2007 afin de permettre le démarrage de discussions sur les points déjà avancés tout en poursuivant le travail préparatoire sur les autres.

Un tel accord s'il était validé par les deux parties aurait sans nul doute pour effet de réguler et faciliter toutes les phases de préparation des différentes rentrées, et de permettre aux relations entre l'Education Nationale et Seaska de s'établir sur la base d'outils partagés.

II] La consolidation du dispositif de production de matériel pédagogique

La signature de la convention spécifique en décembre 2000 a jeté les bases d'un dispositif de production de matériel pédagogique qui, après la création de l'OPLB, s'en est trouvé consolidé et pérennisé.

De 2001 à 2006, les pouvoirs publics (la MOP de 2001 à 2004 et l'OPLB en 2005 et 2006) ont engagé 807 000 € pour la réalisation de programmes éditoriaux :

- 17 imagiers / Affiches illustrées
- 9 manuels
- 5 annales d'épreuves (Ega)
- 4 ouvrages pour enseignant pour les élèves
- 16 cahiers d'activité pour les élèves
- 8 ouvrages de littérature jeunesse
- 5 CD / films

64 produits pédagogiques

La mise en œuvre de ces ouvrages a été assurée par trois opérateurs :

Projets éditoriaux portés par le Centre Pédagogique Ikas

→ Déjà édités

Enseignement primaire

- « Gure ikasgelako lexikoa » Imagier de 800 images et 800 mots participant de la découverte et de l'appropriation de l'écrit. Adaptation du lexique de ma classe des éditions Retz.
- « *Irakurgaiak 3. zikloa* » Manuel de lecture destiné aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire. Production propre à Ikas.
- « Astronomia » Astronomie : Recueil de fiches, guide du maître, lexique et visuels (affiches). Réalisé en collaboration avec la Société d'astronomie populaire de la Côte basque.
- « *Ingurumenari buruzko afixak* » affiches sur l'environnement. Schémas explicatifs illustrés sur :
 - La charte du promeneur
 - Les différents types de forêts
 - La forêt d'Ustaritz
 - Les arbres du Pays Basque
 - La végétation de nos montagnes
 - Les Animaux de la forêt
- « Ingurumena » Environnement : Recueil de fiches, guide du maître, lexique et affiches. Réalisé en collaboration avec la Maison d'Initiation à la Faune et aux Espaces Naturels (MIFEN).
- « Matematikak lantzen » traduit de la collection « j'apprends les maths » (édition Retz). Fichier d'activité destiné aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1, CM2.
- Série de quatre affiches sur le thème de la maison : le salon, la cuisine, la chambre, la salle de bains (illustrations et lexiques).

- « Erdi Aroa eta Nafarroako erresuma » 1^{er} volume de la collection avec un cahier de l'élève et un guide de l'enseignant sur « Le Moyen-Age et le Royaume de Navarre » cours d'histoire en cycle III. Production propre à Ikas.
- 3 albums de littérature jeunesse destinés aux éléves du cycle II de l'enseignement primaire :
 - « Otsoa itzuli da! » traduit de l'album « Le loup est revenu!», de Geoffroy de Pennart.
 - « Otso bihozbera » traduit de l'album « Le loup sentimental », de Geoffroy de Pennart
 - "Yakouba" traduit de l'album Yakouba de Thierry Dedieu
- 6 panneaux muraux des Sciences destinés aux élèves des cycles II et III. Schémas explicatifs illustrés sur :
 - Uraren zikloa/ Aroa → Le cycle de l'eau / Le temps
 - Mendia / Itsas bazterra → La montagne / Le littoral
 - Ordokiak eta muinoak / Ibai-errekak → Les plaines et les collines / Les cours d'eaux
- 18 contes extraits du manuel de lecture cycle II (édité en 2004) enregistrés sur CD par le Petit théâtre de pain.
- 5 contes écrits par Marijane Minaberry, extraits du livre *Marijane kanta zan* enregistré sur CD destinés aux élèves du cycle III de l'enseignement primaire
- 2 cahiers d'activités destinés aux élèves des cycles II et III
 - « Biologia CP » traduit du cahier d'activités Biologie des éditions Bordas (collection Tavernier)
 - « Fisika eta teknologia CP » traduit du cahier d'activités Technologie des éditions Bordas (collection Tavernier)
- 5 albums de littérature jeunesse destinés aux élèves du cycle II et III de l'enseignement primaire :
 - « On dagizula, Untxi Jauna! » traduit de l'album « Bon appétit Monsieur lapin », de Claude Boujon.
 - « Eskimoaren mezua » traduit de l'album « Le message de l'Eskimo » de Françoise Richard et thomas de Coster.
 - « Dorre luze iluna » traduit de l'album « La Haute tour sombre » de François Guillaumond.
 - o « Otto » traduit de l'album « Otto » de Toni Ungerer
 - « Beldar gosetia » traduit de l'album d'Eric Carle « The very hungry caterpillar » (la chenille qui fait des trous)

Enseignement Secondaire

- Manuel destiné aux élèves de 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} « *Matematikak kolegioan* » traduction du manuel Math 4^{ème} (collection Transmath) des édition Nathan.
- Apprendre à s'orienter : Manuel destiné à guider l'élève de 5^{ème} dans son orientation scolaire et professionnelle. Production propre à Ikas.
- Recueil des épreuves et corrigés des sessions 1997 à 2002 de l'examen EGA organisé par Euskaltzaindia. Manuel destiné aux élèves du secondaire.
- Film documentaire sur l'eau « *Iturritik Itsasora* » réalisé par Yann Trellu et Simone Gras au Pays Basque, en Béarn et Bretagne.

→ En cours de préparation

- Deux cahiers d'activités traduits des éditions Bordas (collection tavernier) destinés aux élèves du CE2 :
 - Biologie
 - Physique et technologie
- Mallette sur l'eau traduit de l'édition « L'eau en trois dimensions » d'Adour Garonne : Recueil de fiches, guide du maître et affiches destinés aux élèves des cycles II et III
- 1 CD-ROM sur le lexique de ma classe des éditions Retz destiné aux élèves de grande section et CP (la version « papier », un imagier de 800 images, faisait partie du programme éditorial de 2004)
- Fiches de technologies destinées aux élèves des cycles II et III (13 modules)
- « Pello eta Otsoa » Un conte musical avec un album et un CD audio traduit du livre « Pierre et le loup» de Serge Provkoviev

Projets éditoriaux portés par l'association Ikas Bi

→ Déjà édités

- Histoire Géographie 4ème et 3ème traduit d'une collection Hatier
- « Iguzki Lore » cahier des Sciences et Technologie traduit de la collection Tournesol (édition Hatier) destiné aux élèves du Cycle 3, 2^{ème} partie
- Manuel de Géométrie traduit de la collection « Connaître la géométrie » (édition Hatier) destinés aux élèves des cycles II et III.
- Fichier d'activité de Mathématiques destiné aux élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 traduit de la collection « Ermel » (édition Hatier).

→ En cours de préparation

 « Iguzki Lore » cahier des Sciences et Technologie traduit de la collection Tournesol (édition Hatier) destiné aux élèves du Cycle 3, 3ème partie

Projets éditoriaux portés par le CRDP

→ En cours de préparation

- « *Mundua ikertu eta Euskara Ikasi* » : « Découvrir le Monde / Apprendre le basque » Ouvrage pour le maître et fiches activités élèves et CD-ROM destinés aux élèves de maternelle (création de Mme Hacala).

Un appel à projets a été reconduit en 2007 par l'OPLB. Un nouveau programme éditorial d'une quinzaine d'ouvrages a été adopté à hauteur de 219 000 €. Il conviendra au 2ème semestre de procéder à une évaluation qualitative des besoins afin d'orienter les priorités à définir pour les années à venir. Le CRDP, les inspecteurs pédagogiques et le Centre Ikas sont étroitement associés aux différentes étapes de cet appel à projets. L'effort mené pendant 6 ans a permis, de l'avis général, de compenser le retard observé à la fin des années 90 dans le domaine de l'enseignement primaire principalement.

Dans le même temps, le centre pédagogique Ikas a été consolidé par la signature le 16 juin 2006 d'une convention tripartite Ikas/Rectorat/OPLB.

Signée pour 4 ans, cette convention fixe les modalités d'accompagnement assuré par le Rectorat (mise à disposition de deux postes) et l'OPLB (subvention de fonctionnement) afin de permettre au Centre Ikas d'assurer sa mission de service public dans le domaine de la production de matériel pédagogique.

Au cours de l'exercice 2006, les contributions cumulées du Rectorat et de l'OPLB au fonctionnement du Centre Ikas se sont élevées à 259 000 €. Si l'on y ajoute les montants mobilisés en moyenne depuis 6 ans pour le financement des programmes éditoriaux, on peut estimer à 400 000 € l'investissement public annuel au service de la production de matériel pédagogique.

La consolidation du Centre Pédagogique Ikas se poursuivra avec la mise en œuvre d'un projet de construction porté par la commune d'Ustaritz afin de permettre à l'opérateur Ikas de travailler dans des locaux adaptés. Les contours techniques et financiers de ce projet font actuellement l'objet de concertation entre les différentes institutions publiques.

III] L'inscription de l'enseignement du basque et en basque au coeur du projet de politique linguistique

En décembre 2006, l'Office Public de la Langue Basque a adopté à l'unanimité de ses membres son nouveau projet de politique linguistique fixant les orientations et les axes de travail de la politique publique à mener dans les années qui viennent.

Concernant le volet enseignement (un des 12 chapitres du projet), l'exercice consistait à assurer la cohérence et la complémentarité des orientations prises en matière d'enseignement avec les autres thématiques de la politique linguistique.

Ce chapitre enseignement reprend dans une large part tout en les prolongeant, les éléments contenus dans le volet 1 de la programmation qui avait été préalablement élaboré.

« Au Pays Basque, le développement de l'enseignement en langue basque a eu pour premier effet de stopper le déclin de la langue dans les tranches d'âge les plus jeunes. L'école a ainsi pris, en partie, le relais de la famille dans le processus de transmission, le développement de l'enseignement du basque et en basque à l'école venant compenser partiellement le déclin de la transmission familiale. Dans un contexte où les familles non bascophones sont de plus en plus nombreuses, où le niveau de compétence des familles désireuses de transmettre la langue leur permet de moins en moins souvent d'assurer seules une transmission de qualité, l'enseignement en langue basque est devenu un instrument indispensable de la continuité linguistique. Dans le contexte diglossique dans lequel se situe aujourd'hui la langue basque, le milieu scolaire vient rétablir en partie l'équilibre dans la mesure où la langue basque y constitue une langue d'enseignement. Dans le cas d'une famille non bascophone, il joue un rôle compensateur. Dans le cas d'une famille bascophone, il renforce l'influence de la famille et complète le processus d'acquisition de la langue. L'enseignement dans la langue est en effet indispensable même dans le cas d'un enfant recevant le basque comme langue maternelle. Un apprentissage exclusivement naturel ne permet pas en effet de stimuler suffisamment la motivation du locuteur. Pour atteindre un niveau suffisant de motivation, la langue maternelle doit être, à un moment de son acquisition, langue d'éducation culturelle. À défaut, le locuteur naturel a tendance à attribuer son manque de culture dans la langue à un défaut de la langue elle-même. D'où un risque de dévalorisation de la langue maternelle et une perte de motivation à l'utiliser. Pour que le processus d'acquisition soit complet, les locuteurs natifs doivent pouvoir compléter l'acquisition première par un apprentissage secondaire, devenant ainsi des locuteurs cultivés dans la langue maternelle. Dès lors, les deux processus se complètent, formant un circuit garantissant la complétude de l'apprentissage et le niveau de motivation suffisant à l'usage.

La vitalité des langues tient à leur fonctionnalité, et plus une langue remplit de fonctions, plus elle a de chance de durer et de se développer. En devenant non seulement langue enseignée, mais aussi langue d'enseignement, le basque acquiert une fonction majeure, la fonction culturelle, remplie par la langue littéraire utilisée pour l'éducation. En même temps, elle commence à prendre sa place dans la société, à acquérir statut social et prestige. C'est pourquoi le projet de politique linguistique se

fixe comme enjeu de structurer et développer l'apprentissage de la langue grâce à l'école, outil indispensable à la transmission du basque, tout à la fois langue enseignée et langue d'enseignement. »

Les orientations stratégiques et les axes de travail du volet enseignement ont été établis de la manière suivante :

1/ Permettre aux familles qui le souhaitent de bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une offre d'enseignement structurée et cohérente.

1.1. Développer l'offre d'enseignement :

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du volet 1 de la programmation pluriannuelle de l'offre d'enseignement du basque et en basque établie en 2005 :
 - Mettre en œuvre le calendrier et le mode opératoire définis pour l'enseignement public, l'enseignement catholique et la fédération Seaska, à la fois pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, dans le respect des trois principes retenus :
 - Libre adhésion des familles ;
 - Couverture territoriale :
 - Continuité d'enseignement entre les différents niveaux d'enseignement.
- ✓ Mener le même travail de programmation pour les niveaux d'enseignement non traités à ce jour :
 - L'enseignement technologique et professionnel;
 - L'enseignement agricole ;
 - L'enseignement supérieur.

1.2. Prévoir et répondre aux besoins en formation des maîtres :

- ✓ Prévisions des besoins liés aux ouvertures (cf. programmation).
- ✓ Prévisions des besoins en postes sur sites existants (cf. programmation).
- ✓ Prise en compte de la structure par âge du corps enseignant.

1.3. Structurer les modes d'organisation de l'enseignement du basque et en basque :

- ✓ Achever le travail de diagnostic engagé sur les modalités d'organisation de l'enseignement du basque et en basque dans les collèges et lycées (quotités horaires, matières enseignées, composition des groupes, plages horaires,...) enseignées, composition des groupes, plages horaires...)
- ✓ A partir de ce diagnostic, fixer et mettre en oeuvre les orientations visant à consolider qualitativement l'organisation de l'enseignement du basque et en basque.
- ✓ Procéder à la même démarche pour l'enseignement primaire.

2/ Aider les enseignants à accéder aux outils et aux compétences nécessaires à l'exercice de leur mission.

2.1. Répondre aux besoins en formation linguistique des enseignants :

- ✓ Consolider la formation linguistique dans le cursus de formation initiale des futurs maîtres :
 - Fixation d'objectifs, outils d'évaluation,... en partenariat avec les centres de formation.

- ✓ Répondre par la formation continue aux attentes dans le domaine du perfectionnement linguistique :
 - Recueil des besoins, montage de modules de formation adaptés, en partenariat avec les différents acteurs du système éducatif.

2.2. Accompagner les opérateurs spécialisés dans la production de matériel pédagogique :

- ✓ Poursuivre la mise en oeuvre des programmes éditoriaux en cours.
- ✓ Compléter l'offre de manuels et autres supports pédagogiques en orientant les futurs programmes éditoriaux au regard d'une analyse permanente des besoins.
- ✓ Accompagner le déploiement des nouvelles technologies par une formation adéquate auprès des structures productrices et des utilisateurs.
- ✓ Aider à la formation linguistique des professionnels chargés de la production des matériels pédagogiques.

2.3. Utiliser pour l'enseignement du basque et en basque les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies :

- ✓ Accompagner le développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans l'enseignement du basque et en basque.
- ✓ Développer les systèmes personnels permettant à l'élève d'accroître le temps de pratique et d'exposition à la langue :
 - Repérer, analyser et organiser l'utilisation des supports les plus adaptés (CD, ressources gravées sur internet, MP3...).
 - Définir des contenus adaptés (modules d'apprentissage, jeux pédagogiques, exercices de répétitions...).

3/ Viser pour les élèves scolarisés dans les filières d'enseignement en basque un niveau de maîtrise complète de la langue.

3.1. Accompagner les partenaires du système éducatif dans les efforts menés pour garantir les compétences linguistiques des élèves :

- ✓ Fixer pour l'ensemble des processus d'apprentissage du basque et en basque les compétences à atteindre niveau par niveau en matière d'acquisition de la langue :
 - Poursuivre et achever les travaux engagés dans ce sens.
 - S'appuyer sur les systèmes de références existants (cadre européen).
- ✓ Convenir des modalités d'évaluation correspondantes et mettre en place le dispositif permanent de mesure.
- ✓ Prendre en compte la dimension spécifique du basque en tant que langue d'enseignement dans la fixation des objectifs qualitatifs.

3.2. Susciter la pratique de la langue au sein des établissements scolaires, en dehors des cours :

- ✓ Organiser, en partenariat avec les établissements scolaires, des activités basées sur la pratique de la langue en dehors du temps scolaire, en visant le plaisir dans l'usage de la langue :
 - Soutien aux projets scolaires éducatifs de type théâtre, bertsu, chants, édition de journaux...
 - Mise en œuvre de programmes d'animation pédagogique en partenariat avec les professionnels des médias (cf. 4/ Médias 2.3.).
 - Ateliers autour de la lecture ou de l'écriture (cf. 6/ Edition 2.3.).

- Echanges inter-établissements ciblés sur la langue.
- Echanges intergénérationnels avec les bascophones naturels visant un enrichissement de la transmission de la langue par l'utilisation orale de la langue dans ses modalités dialectales et ses formes d'expression les plus naturelles et adéquates.

Le programme de travail 2007 de l'OPLB abordera un nombre important des objectifs présentés dans ce document.

Parallèlement, dans le domaine de la sensibilisation à l'apprentissage du basque à l'école, une première initiative a été prise en mars 2007 sur proposition conjointe des conseillers pédagogiques en langue basque de l'Enseignement public, de l'Enseignement Catholique et la Fédération Seaska.

Deux conférences débats ont été organisées les 27 et 28 mars derniers en présence de Gilbert Dalgalian, linguiste et auteur de plusieurs ouvrages de référence dans le domaine du bilinguisme précoce.

Une première soirée a réuni 150 personnes (parents et professionnels de la petite enfance) autour du thème du plurilinguisme et le lendemain plus de 100 enseignants des 3 filières d'enseignement ont pris part à une séance de travail plus axée sur la didactique.

Précieuses pour entretenir la motivation des parents d'élèves et des professionnels concernés, cette initiative demandera à être régulièrement renouvelée.

Le réseau des conseillers pédagogiques pourra également constituer à l'avenir en étroite collaboration avec les corps d'inspection, le support pertinent pour nourrir ces temps d'information et de sensibilisation qui s'intègrent pleinement dans les missions de l'Office.

A noter également l'initiative prise en partenariat avec l'Agence Départementale Numérique concernant l'expérimentation menée auprès de 600 élèves et leurs enseignants, sur l'utilisation de MP3 à des fins pédagogiques afin d'augmenter le temps d'exposition à la langue basque.

La démarche a été proposée à tous les collèges du Pays Basque et a pu se finaliser sur 15 établissements publics et privés, pour un total de 35 classes concernées.

Après une séquence de formation, les enseignants ont démarré les premières applications à partir de mars 2007.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'Administration a validé, dans le cadre de l'appel à projets 2007, le lancement d'un projet porté par NRD Consulting en vue de doter de versions bilingues les Espaces Numériques de Travail en cours de diffusion dans les écoles.



Convention relative à l'enseignement du basque et en basque entre le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques

8. Le programme de travail 2007 de l'Office Public de la Langue Basque dans le domaine de l'enseignement du basque et en basque Il est décidé que la mission dévolue à l'Office Public de la Langue Basque dans le cadre de la convention MEN – Conseil Général s'organise, en 2007, autour des chantiers suivants :

Chantier 1: La structuration qualitative de l'enseignement du basque et en basque dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

- Le chantier se concrétisera par l'élaboration et l'adoption du volet n°2 de la programmation pluriannuelle de l'enseignement du basque et en basque qui fera suite au volet n°1 plus principalement consacré à la définition de la carte prévisionnelle des enseignements.

 La définition des orientations formalisée dans ce document déclinera à partir de là la feuille de route de l'Office Public de la Langue Basque, à l'instar de la démarche mise en œuvre pour l'ouverture de nouveaux sites et structurera dans le même temps le dispositif de concertation avec les services du Rectorat et de l'Inspection d'Académie.
- → Ce document aura pour objet de dresser un état des lieux synthétique et de fixer un certain nombre d'orientations concrètes pour l'avenir sur des aspects relatifs à l'organisation de l'enseignement du basque et en basque, tels que :
 - les modes d'affectation des postes de français et de basque dans les écoles bilingues, prenant en compte la taille de l'école;
 - la formation initiale et continue des enseignants de basque, et l'informationsensibilisation auprès des enseignants de français affectés aux écoles bilingues ;
 - les quotités horaires d'enseignement du basque et en basque et les disciplines correspondantes ;
 - les procédures administratives à adapter pour tenir compte des particularités du fonctionnement des écoles bilingues (représentation des enseignants aux conseils d'école...);
 - les mesures d'accompagnement visant à consolider le projet bilingue des écoles concernées : formation linguistique des personnels non enseignants, activités périscolaires ou éducatives en langue basque...
 - la définition des programmes et des objectifs à atteindre en matière d'aptitude linguistique en langue basque (en lien avec le cadre de référence européen) et les procédures d'évaluation à mettre en place;
 - autres points mis en lumière par l'état des lieux...
- Ce travail en partie déjà initié a fait l'objet d'un lancement officiel au mois de mai et d'une communication auprès des acteurs du système éducatif (enseignants, chefs d'établissment, parents d'élèves...).
 La phase d'analyse et de diagnostic menée par les services l'Office Public de la Langue Basque pourra s'appuyer sur les contributions des services de l'Inspection d'Académie, du Rectorat et des corps d'inspection et pourra faire l'objet de diverses concertations avec les enseignants, les responsables d'établissement,
- → Le projet de document sera soumis à l'examen du Conseil d'administration de

d'associations de parents d'élèves, responsables ou formateurs de l'IUFM...

l'Office Public de la Langue Basque à l'automne, après concertation préalable avec le Rectorat et l'Inspection d'Académie.

Chantier 2: Poursuivre les travaux relatifs à la préparation d'un accord entre l'Education Nationale et la Fédération Seaska.

Un premier document de travail a été transmis officiellement le 10 mai à la Fédération Seaska afin de permettre le démarrage de discussions sur les points déjà travaillés tout en poursuivant la préparation de ceux nécessitant un délai plus important.

L'Office Public de la Langue Basque sera associé aux phases de discussion entre la fédération et l'Education Nationale

Chantier 3 : Réactualiser le diagnostic quantitatif de l'enseignement du basque.

La première version de ce document établie en 2005 sur la base des effectifs scolaires en 2004-2005 nécessite aujourd'hui d'être réactualisée.

La base de données constituée par l'Office Public de la Langue Basque depuis cette période et alimentée chaque année par les services du Rectorat et de l'Inspection d'Académie permettra à partir de la rentrée 2007 d'établir des comparaisons sur quatre années scolaires.

Le renforcement significatif de l'enseignement du basque observé sur cette période méritera d'être finement analysé secteur par secteur ainsi que l'évolution spatiale de l'offre d'enseignement du basque suite au travail mené depuis deux ans et au nombre important d'ouvertures de nouveaux sites décidées.

Ce travail pourra être initié au dernier trimestre de l'année 2007.

Chantier n°4: Poursuivre en 2007 et années suivantes la feuille de route établie en terme de développement dans le cadre du volet 1 de la programmation pluriannuelle (ouverture de nouveaux sites).

Continuité de la démarche engagée dans le respect des priorités déjà établies.

Chantier n°5 : Reconduire en lien avec les conseillers pédagogiques et les corps d'inspection l'organisation de temps d'information et de sensibilisation sur l'apprentissage du basque à l'école, et le bilinguisme en général.

→ Programme à préciser.

Chantier n°6 : Poursuivre et mettre en œuvre les projets relatifs à l'usage des outils numériques (MP3, ENT...) décidés en 2007.